

EXIGENCES D'INSCRIPTION DE L'OPAO (POSSIBILITÉ DE RECONNAISSANCE DES DROITS ACQUIS)

et

CRITÈRES DE SOUTIEN CCPA-ACCP AU TITRE DE CCC

La reconnaissance des droits acquis est une autre voie d'inscription possible de durée limitée pour les praticiens d'expérience qui connaissent bien l'exercice de la profession (il ne s'agit pas d'une catégorie de membre distincte).

L'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario a mis au point un formulaire de demande en ligne à l'intention des personnes qui souhaitent soumettre leur candidature en utilisant la voie de la reconnaissance des droits acquis. Le système guidera les candidats tout au long de la démarche de présentation de leur portfolio de compétences, qui permet d'établir leurs études, leur formation, leur expérience et la supervision reçue.

Pour en savoir plus au sujet du portfolio, reportez-vous à <http://www.crpo.ca/home/info-for-applicants/grandparenting/application-process-for-grandparenting/>.

Le système de notation est présenté dans le site web de l'OPAO. En tant que composant important du système de notation, le portfolio est censé démontrer la façon dont le candidat a acquis sa compétence pour l'utilisation sûre et efficace de la conscience de soi dans la relation psychothérapeutique.

Le tableau qui suit présente les exigences imposées aux Psychothérapeutes autorisés en vertu de la version préliminaire des Règlements, mise en ligne sur le site du Conseil transitoire le 20 octobre 2013. La colonne qui porte sur les critères associés au titre de CCC pourrait s'avérer utile aux détenteurs de ce titre pour la création de leur portfolio d'inscription à l'OPAO. Votre demande initiale au titre de CCC est archivée dans les dossiers du siège social de l'ACCP. Tout membre certifié et en règle peut communiquer avec le Siège social de l'ACCP pour qu'on lui achemine ce matériel, s'il croit que cela pourrait lui être utile dans sa démarche de demande d'inscription à l'OPAO.

AVERTISSEMENT : Vous êtes priés de noter que l'ACCP n'a aucune autorité décisionnelle, ni de prétentions à cet effet, en ce qui concerne les candidatures soumises à l'OPAO. Toutes les décisions relatives aux candidatures et aux autorisations sont strictement du ressort de l'OPAO.

Pour en savoir plus au sujet du portfolio, reportez-vous à <http://www.crpo.ca/home/info-for-applicants/grandparenting/application-process-for-grandparenting/>.

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
1	Assurance	Erreurs et omissions : Responsabilité professionnelle	<p>En vertu des Règlements généraux de l'OPAO, le membre ou le candidat doit posséder une assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une couverture minimale de 1 000 000 \$ par sinistre; • une couverture annuelle globale d'au moins 5 000 000 \$; • une franchise maximale de 4 000 \$ par sinistre; • une garantie subséquente d'au moins deux (2) ans; • fournie par un assureur détenant un permis de la Commission des services financiers de l'Ontario ou du Surintendant des institutions financières du Canada; • d'un avenant thérapie et counseling en cas d'agression sexuelle qui <ul style="list-style-type: none"> ○ assure une couverture ○ de thérapie et de counseling pour chaque personne admissible à du financement en vertu de l'article 85.7(4) du Code; ○ fournit une couverture à l'égard de chaque personne admissible, pour le montant maximal de dédommagement à lui être octroyé en vertu de la LPSR, dans le cas de services de thérapie et de counseling par suite d'une agression sexuelle commise par le Membre. <p>Un membre inactif ayant exercé en Ontario au cours des deux années antérieures doit posséder une garantie subséquente de responsabilité professionnelle qui soit compatible à cet égard.</p> <p>Sur demande, le membre doit fournir à l'Ordre une preuve d'assurance responsabilité professionnelle, qui doit comprendre les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le numéro de police; 	<p>Le membre détenteur du titre de CCC est admissible à l'assurance de l'ACCP, qui lui est offerte par l'entremise de Marsh Canada.</p> <p>L'ACCP a vérifié auprès de Marsh Canada, qui lui a confirmé que la police actuellement offerte est conforme aux exigences de l'OPAO, dans la mesure où le détenteur du titre de CCC a retenu l'option de 5 millions de \$.</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
			<ul style="list-style-type: none"> le nom de l'assuré correspondant au nom du membre; l'adresse de l'assuré; la période couverte par la police; les détails de la couverture. <p>Un candidat à l'inscription doit produire une déclaration précisant qu'il ou elle est admissible à une couverture d'assurance responsabilité professionnelle et qu'il ou elle présentera une preuve d'assurance au Registraire dans les 30 jours suivant l'approbation de son inscription. Le Registraire n'émettra pas le certificat d'inscription tant qu'il n'aura pas reçu la preuve tangible de la couverture.</p>	
2	Études	Axées sur la psychothérapie	<p>5.(1) 1. Le candidat doit avoir terminé avec succès :</p> <ul style="list-style-type: none"> un programme d'études et de formation cohérent et structuré en psychothérapie, avec diplôme préalable de premier cycle et comportant 360 heures de formation et d'études essentielles à l'exercice de la psychothérapie, et de ce nombre d'heures étant exclus les stages, les heures de contact direct avec les clients et les heures de supervision clinique; le programme doit par ailleurs être reconnu par le Comité d'inscription ou toute instance approuvée par celui-ci, ou une maîtrise, qui comprend au moins 10 cours semestriels (360 heures) de formation et d'études essentielles à l'exercice de la psychothérapie, de ce nombre d'heures étant exclus les heures de contact direct avec les clients et les heures de supervision clinique; le diplôme en cause doit par ailleurs être reconnu par le Comité d'inscription ou toute instance approuvée par celui-ci, ou un programme de pratique autochtone de la psychothérapie reconnu par le Comité d'inscription ou par une instance approuvée par celui-ci, ou un programme qui est reconnu par le Comité d'inscription comme étant sensiblement équivalent à l'un des programmes décrits aux alinéas i et ii ou des 	<p>L'ACCP a en main toute la documentation relative à votre diplôme de maîtrise. Celle-ci peut être mise à votre disposition gratuitement si vous en faites la demande au Siège social.</p> <p>Rappel aux détenteurs du titre de CCC : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de deuxième cycle dans le cadre d'un programme cohérent en counseling ou dans un domaine professionnel connexe.</p> <p>Un programme d'études cohérent comporte un ensemble de cours à cadre conceptuel intégré, qui couvre les connaissances et les compétences essentielles à un counseling efficace et dont le parcours s'effectue selon une séquence bien adaptée au développement.</p> <p>Les diplômés d'établissements d'enseignement canadiens doivent avoir terminé leurs études dans un établissement reconnu par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).</p> <p>Les détenteurs de diplômes d'établissements étasuniens doivent avoir terminé leurs études dans un établissement reconnu par des organismes régionaux d'accréditation des États-Unis.</p> <p>Les détenteurs de diplômes obtenus auprès d'établissements à l'étranger devront obtenir une évaluation d'équivalence</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
			<p>études et une formation pouvant comprendre un ou plusieurs programmes qui, lorsqu'examinés dans leur ensemble par le Comité d'inscription, semblent sensiblement équivalents au programme décrit ci-dessus</p> <p>Le Comité d'inscription, ou toute instance approuvée par celui-ci, ne pourra reconnaître un programme à moins qu'un de ses composants de base ne consiste à développer la compétence d'utilisation sûre et efficace de la conscience de soi dans la relation psychothérapeutique.</p>	<p>canadienne de ceux-ci auprès d'une tierce partie, par exemple WES (http://www.wes.org) ou ICES (http://www.bcit.ca/ices/).</p> <p>Les candidats doivent démontrer qu'ils ont réussi au moins huit (8) cours de deuxième cycle dans des domaines d'études précis et auprès d'un établissement d'enseignement acceptable :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Théories du counseling, -Stage supervisé en counseling, -Techniques de counseling et de communication, -Déontologie professionnelle, - Quatre (4) cours à option conformes aux domaines de cours de l'ACCP. <p>Le candidat doit demander à l'Université d'acheminer directement un relevé dans une enveloppe scellée. Le relevé du candidat doit porter le sceau de l'université et confirmer que le diplôme a été décerné.</p> <p>De plus, le candidat doit présenter une description des cours invoqués pour la certification; cette description doit provenir d'une source officielle (comme un plan de cours émis par l'université, un calendrier des cours ou un extrait du site web).</p>
3	<p>Expérience clinique</p> <p>Le contact direct avec le client désigne une activité dans laquelle le praticien interagit directement avec le client.</p>	<p>Expériences cliniques</p> <p>Confirmation de 800 heures requise.</p>	<p>5.(1) 3. Le candidat doit avoir acquis avec succès une expérience clinique qui comprend au moins 450 heures de contact direct avec les clients et au moins 100 heures de supervision en lien avec ces heures de contact clients.</p> <p>Le contact direct avec le client désigne une activité dans laquelle le praticien interagit directement avec le client.</p> <p>Description de l'expérience clinique et du nombre d'heures d'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> o au Canada o à l'extérieur du Canada 	<p>Selon le parcours utilisé par le candidat pour obtenir son titre de CCC, l'ACCP peut avoir en main de la documentation utile.</p> <p>Voici les divers parcours et leurs exigences.</p> <p>Premier parcours-Diplômés récents</p> <p>Ce parcours est conçu pour les diplômés récents, dont le diplôme de deuxième cycle en counseling fut décerné au cours des cinq dernières années. On exige 150 heures de counseling direct auprès des clients dans le cadre d'un stage supervisé. À noter la distinction entre les heures de counseling direct auprès des clients et les heures de counseling indirect, dont la somme correspond au nombre total d'heures de travail sur place.</p> <p>On recommande fortement qu'au moins 20 heures de counseling direct auprès de la clientèle aient été effectuées en</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				<p>contexte de groupe.</p> <p>Au nombre des heures de counseling direct auprès des clients, on acceptera aussi de comptabiliser le counseling d'une seule séance et les activités d'évaluation.</p> <p>Le temps consacré à la prise des renseignements initiaux et aux activités de psychoéducation ne peut pas dépasser 25 % du nombre total d'heures de counseling direct auprès des clients.</p> <p>Le stage doit s'effectuer sous la responsabilité d'un superviseur qualifié sur place; pour en savoir plus, veuillez vous reporter aux critères de qualification des superviseurs.</p> <p>Deuxième parcours – Expérience de travail Ce parcours s'adresse aux praticiens d'expérience qui ont obtenu leur diplôme il y a plus de cinq ans et qui ont acquis un minimum de trois (3) ans d'exercice à temps plein (ETP) en counseling de deuxième cycle au cours des dix dernières années (soit 4 500 heures).</p> <p>Les candidats qui s'inscrivent suivant le Deuxième parcours doivent pouvoir fournir un formulaire de recommandation émanant d'un superviseur clinicien répondant aux critères de qualification des superviseurs établis par l'ACCP.</p> <p>Les recommandataires doivent avoir entrepris des activités de supervision officielles conformes aux critères du titre de CCC.</p> <p>Formulaire de stage Un formulaire par poste de stagiaire. Globalement, les formulaires doivent attester le nombre minimum d'heures requises de counseling direct auprès de la clientèle. Peut porter la signature du superviseur sur place ou de l'enseignant responsable du stage.</p> <p>Formulaire d'expérience de travail Un formulaire par lieu de travail ou par poste occupé. On acceptera des lettres d'employeurs au lieu du Formulaire</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				<p>d'expérience de travail, pourvu qu'elles contiennent les dates d'emploi, le nombre d'heures de travail par semaine et la description du rôle assumé.</p> <p>Les formulaires doivent attester un total de 4 500 heures d'expérience de travail en counseling ou l'équivalent de trois ans d'exercice à temps plein (ETP) en counseling au cours des dix dernières années.</p>
4	Nombre d'heures d'exercice		<p>Exigences relatives au nombre d'heures d'exercice : 750 heures d'exercice (500 au Canada) au cours des 3 années précédant la demande.</p> <p>Le nombre d'heures d'exercice comprend une vaste gamme d'activités professionnelles, dont le contact direct avec la clientèle et la tenue des dossiers correspondante, la préparation, la recherche, la consultation; l'enseignement, la supervision, la rédaction, le développement professionnel en rapport avec le contact direct avec la clientèle, d'autres activités professionnelles ayant une incidence sur l'exercice de la psychothérapie et la gestion.</p>	<p>La voie de la reconnaissance des droits acquis s'adresse aux praticiens d'expérience actuellement en exercice.</p> <p>Examinez la définition du nombre d'heures d'exercice et remarquez la vaste gamme d'activités qui y est incluse.</p> <p>Vous pouvez documenter les heures de contact avec la clientèle en utilisant votre cahier de rendez-vous ou votre calendrier électronique. Assurez-vous de conserver une copie de ce type de documentation.</p> <p>La recherche et le développement professionnel sont deux domaines pour lesquels l'ACCP peut avoir de la documentation en main. Si vous avez enregistré des CÉP auprès de l'ACCP, nous pouvons vous fournir une copie de votre relevé.</p>
5	Utilisation sûre et efficace de la conscience de soi dans la relation thérapeutique	USECS	<p>Les candidats doivent avoir cumulé au moins 30 heures d'études, de formation ou d'apprentissage expérientiel en utilisation sûre et efficace de la conscience de soi (USECS) pour obtenir le minimum de 10 points.</p> <p>Pour démontrer la façon dont le candidat a recours à l'USECS dans sa propre pratique, il pourra en faire la description dans ses propres mots dans une zone de texte de 120 mots.</p> <p>Le candidat doit fournir une preuve dans son portfolio qui démontre une utilisation sûre et efficace de la conscience de soi dans la relation psychothérapeutique, selon la définition qui en est donnée dans l'article 5(2) 3 et dans le profil des compétences d'admission.</p>	<p>Il importe d'examiner l'exigence relative à l'utilisation sûre et efficace de la conscience de soi et la preuve possible dont vous pourriez disposer.</p> <p>Certains candidats auront développé cette compétence en entreprenant eux-mêmes une démarche de psychothérapie personnelle. Un registre du temps consacré à une psychothérapie personnelle constitue une preuve, selon les renseignements recueillis dans le site web de IOPAO.</p> <p>D'autres peuvent avoir suivi des cours portant sur l'utilisation de la conscience de soi, par exemple, antécédents et dynamique familiaux personnels, anti-oppression et diversité, dynamique du pouvoir, limites relationnelles, pratique expérientielle du rôle de client ou développement des relations</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
			L'utilisation sûre et efficace de la conscience de soi dans la relation psychothérapeutique désigne l'une des compétences essentielles de l'exercice de la psychothérapie : l'aptitude acquise du ou de la thérapeute à bien comprendre son propre contexte subjectif, ainsi que ses habitudes d'interaction, car cela façonne sa participation à la relation thérapeutique avec son client. Ces aspects sont aussi révélateurs du recours introspectif du thérapeute à sa propre personnalité, ses intuitions, ses perceptions et ses jugements dans le but d'optimiser ses interactions avec les clients au cours de la démarche thérapeutique.	interpersonnelles. Il importera de passer en revue la description des cours archivés dans votre dossier à l'ACCP, afin de déterminer si certains des cours utilisés pour le titre de CCC conviennent à la catégorie ci-haut mentionnée. Certains praticiens ont peut-être entrepris une pratique autochtone réflexive et guidée, comme l'approche <i>Four Directional Ways</i> . Pour bon nombre de praticiens, cette compétence est également prise en compte dans des formes particulières de supervision clinique. Un registre des heures de supervision clinique pourrait aussi s'avérer utile pour votre portfolio.
6	Supervision	<p>TYPES :</p> <p>Supervision individuelle</p> <p>Supervision dyadique</p> <p>Supervision clinique de groupe</p> <p>Réunions d'équipe avec animation</p> <p>Expérience et formation en tant que superviseur de psychothérapie</p>	<p>Min. 40 h – Max. 160 h</p> <p>Un candidat doit avoir reçu un minimum de 40 heures de supervision de sa carrière professionnelle, dont 20 doivent être des heures de supervision clinique, le reste pouvant être d'autres formes de supervision admissibles.</p> <p>Les autres formes de supervision admissibles peuvent compter pour un maximum de 80 heures (ou 50 % du nombre maximum d'heures de supervision pris en compte).</p> <p>Il peut s'agir de supervision individuelle, dyadique ou de groupe (dont la taille maximale est de 12); la supervision n'a pas besoin de s'effectuer en personne.</p> <p>Le Comité d'inscription peut admettre une exception à la taille du groupe dans les situations qui prévoient traditionnellement de plus grands groupes.</p>	<p>Pour obtenir la certification, les candidats doivent démontrer qu'ils ont reçu une supervision appropriée, qui satisfait aux caractéristiques de supervision et aux exigences de qualification du superviseur énoncées ci-dessous.</p> <p>Veillez noter qu'à titre de CCC, vous devez avoir reçu 120 heures de pratique supervisée. .</p> <p>Caractéristiques de supervision :</p> <p>Rencontres en personne du candidat et du superviseur, d'une durée habituelle d'une heure chacune.</p> <p>La supervision est fondée sur le contenu et le déroulement de l'expérience de stage pratique ou d'internat du candidat. La démarche comporte diverses combinaisons de supervision directe (observation en direct, aide entre pairs, revue d'enregistrements audio et vidéo, ainsi que supervision directe, par exemple sous forme d'équipes réfléchissantes ou <i>reflecting teams</i>), de même que de supervision indirecte (notes de cas et de consultation écrites).</p> <p>La supervision n'est pas équivalente à une thérapie personnelle. Elle a pour objet de faciliter le développement des compétences de counseling du supervisé, de même que ses habiletés d'intervention et sa capacité de diriger efficacement des cas de counseling. Le superviseur assure la dimension évaluative de la supervision de counseling et surveille la</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				<p>qualité des services offerts au client par le candidat.</p> <p>Les superviseurs doivent préserver leur indépendance face aux supervisés.</p> <p>La supervision ne s'effectue pas entre pairs, c'est-à-dire entre des personnes ayant des qualifications, un statut et une expérience équivalents. Elle ne doit pas non plus faire intervenir des membres de la famille actuelle ou antérieure, ni d'autres personnes avec lesquelles les relations interpersonnelles risqueraient de faire obstacle à l'établissement d'une relation professionnelle.</p> <p>Les superviseurs qui exercent une fonction de gestionnaire par rapport au candidat supervisé et dont le poste comporte des tâches d'évaluation du rendement au travail ou de gestion des cas ne sont pas en situation convenable pour évaluer la qualité de la thérapie prodiguée à un client. La supervision clinique constitue un élément obligatoire de la certification en tant que conseiller professionnel en vertu des règlements sur les CCC.</p> <p>Qualification des superviseurs : Les superviseurs ont acquis une expertise dans le domaine du counseling, notamment une connaissance conceptuelle et une expérience pratique en la matière;</p> <p>Pour se qualifier pour la tâche de supervision, les superviseurs doivent être détenteurs d'au moins une maîtrise dans le domaine du counseling (ou l'équivalent).</p> <p>Avant d'assumer une tâche de supervision, les superviseurs doivent avoir cumulé au moins quatre années de pratique réussie dans le domaine du counseling.</p> <p>Les superviseurs sont membres de l'ACCP ou d'une autre association ou ordre professionnel en rapport avec le domaine et ayant un champ d'application commun. Les superviseurs doivent être en mesure d'assurer la pratique du candidat conformément au code de déontologie de l'ACCP.</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				OU Au lieu de ce qui précède, les superviseurs sont détenteurs de la désignation C.C.C.-Superviseur (C.C.C.-S.).
7	Autres activités professionnelles	<p>TYPES</p> <p>Mener une recherche liée à la psychothérapie</p> <p>Consultation en rapport avec la psychothérapie et sa pratique</p> <p>Élaboration d'un programme d'études ou d'une politique en psychothérapie</p> <p>Gestion/supervision d'une équipe ou d'un organisme en lien avec la psychothérapie</p> <p>Activité de supervision clinique</p>	<p>Comprend des activités liées à la psychothérapie, par exemple, la prestation de services de supervision clinique, la consultation, l'enseignement, les conférences, la recherche, l'élaboration de programmes d'études ou de politiques, la gestion d'une équipe ou d'un organisme ou le travail bénévole au sein de comités ou de conseils.</p> <p>5 points max. pour 500 heures</p>	<p>EXIGENCE PERMANENTE CONCERNANT LES HEURES DE CÉP</p> <p>En tant que Conseiller canadien certifié (CCC), vous devez obtenir des crédits d'éducation permanente (CÉP) pour maintenir en vigueur votre certification. On exige 36* CÉP durant chaque période de trois ans au cours de laquelle vous êtes certifié. Les CÉP doivent être obtenus dans un domaine ayant un lien pertinent avec le counseling ou la psychothérapie.</p> <p>Sur demande, l'ACCP transmet au membre un relevé officiel des CÉP; les membres peuvent aussi obtenir le document dans la section du site web réservée aux membres.</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
		Publication liée à la psychothérapie Écrit non publié lié à la psychothérapie Enseignement ou conférence en psychothérapie Bénévolat au sein de comités ou de conseils en lien avec la psychothérapie		
8	Lettres d'appui	Recommandations et vérifications	Fournir une lettre signée par un employeur, un superviseur ou un collègue professionnel actuel ou passé, et s'assurer que ces personnes ont bien exercé la psychothérapie au Canada Voir http://www.crpo.ca/home/info-for-applicants/grandparenting/application-process-for-grandparenting/	Lorsqu'ils demandent le titre de CCC, les candidats doivent produire deux formulaires de recommandation remplis par des praticiens capables de répondre des compétences cliniques du candidat. Les formulaires de recommandation doivent être remplis par un détenteur de diplôme universitaire de deuxième cycle, qu'il s'agisse d'un conseiller, d'un formateur de conseillers ou d'un superviseur en counseling. On acceptera des recommandations de la part de professionnels qualifiés dans des domaines connexes au counseling et présentant un champ d'application commun; Les recommandataires évaluent les compétences du candidat constatées au cours des dix dernières années ou depuis l'époque des études universitaires; Les candidats qui s'inscrivent suivant le Deuxième parcours doivent s'assurer qu'au moins un formulaire de recommandation émane d'un

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				<p>superviseur qui répond aux critères de qualification des superviseurs établis par l'ACCP</p> <p>DEUX formulaires de recommandation doivent rendre compte des compétences cliniques du candidat. L'un des formulaires doit émaner d'un superviseur clinicien qualifié (voir les qualifications à gauche).</p> <p>REMARQUE : Les recommandations ne peuvent pas répondre des habiletés du candidat avant ses études universitaires. On accepte les recommandations de la part de professionnels qualifiés liés au domaine du counseling.</p> <p>Doivent être soumis à l'ACCP directement par le recommandataire ou dans une enveloppe scellée et signée.</p> <p>Chacun doit être rempli par un détenteur de diplôme de deuxième cycle (ou plus), qu'il s'agisse d'un conseiller, d'un formateur de conseillers ou d'un superviseur en counseling.</p> <p>Chacun doit être rempli par une personne qui n'a pas de relations de complaisance avec vous et qui vous a connu en tant que conseiller au cours des dix dernières années.</p> <p>Les recommandations ne peuvent pas répondre des habiletés du candidat avant ses études universitaires.</p> <p>On accepte les recommandations de la part de professionnels qualifiés liés au domaine du counseling.</p> <p>L'un des quatre formulaires doit avoir été rempli par un superviseur clinicien qui a exercé des activités de supervision officielles en vertu des critères applicables au titre de CCC et qui est en mesure de répondre des compétences du candidat.</p> <p>Doivent être soumis directement à l'ACCP par le recommandataire ou dans une enveloppe scellée et signée.</p> <p>Chacun doit être rempli par un détenteur de diplôme de deuxième cycle (ou plus), qu'il s'agisse d'un conseiller, d'un</p>

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
				<p>formateur de conseillers ou d'un superviseur en counseling.</p> <p>Chacun doit être rempli par une personne qui n'a pas de relations de complaisance avec vous et qui vous a connu en tant que conseiller au cours des dix dernières années. Les recommandations ne peuvent pas répondre des habiletés du candidat avant ses études universitaires. On accepte les recommandations de la part de professionnels qualifiés liés au domaine du counseling.</p>
9	Vérifications de sécurité	<p>TYPES :</p> <p>Vérifications policières</p> <p>Enquête du secteur des personnes vulnérables</p> <p>Vérification du registre des cas de maltraitance</p>	Non requis	<p>Le candidat doit soumettre une vérification du casier judiciaire, comprenant notamment une vérification du registre des cas de maltraitance et des personnes vulnérables et menée au cours de l'année écoulée.</p> <p>Le contrôle doit avoir été fait au cours des 12 derniers mois. On exige les originaux, car les photocopies, copies numérisées ou télécopies ne sont pas acceptées. Une vérification de dossier judiciaire obtenue d'une source en ligne (comme <i>myBackCheck</i>) n'est pas acceptée.</p>
10	Autres documents	Statut en règle – Problèmes juridiques et professionnels	<p>Les candidats sont tenus de divulguer tous les constats antérieurs effectués à leur encontre ou toutes les procédures actuelles ou en attente entreprises contre eux et qui pourraient remettre en question leur aptitude à exercer la profession de façon sûre et professionnelle.</p> <p>Le candidat doit, aussi bien au moment de sa demande initiale que tout au long de la procédure d'inscription, fournir à l'Ordre par écrit et sans délai tous les détails ayant trait à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> toute déclaration de culpabilité à une infraction ayant donné lieu à une amende de plus de 1000 \$ ou toute forme de peine d'emprisonnement ou toute déclaration de culpabilité à une infraction criminelle; 	L'ACCP peut fournir aux membres une lettre d'attestation de membre en règle.

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
			<ul style="list-style-type: none"> • toute déclaration d'inconduite, d'incompétence ou d'incapacité professionnelle ou tout genre de constat similaire de la part d'un organisme de réglementation ou d'une association professionnelle; • toute procédure actuelle relative à une inconduite, de l'incompétence ou une incapacité professionnelle ou toute procédure similaire entreprise par un organisme de réglementation ou une association professionnelle; • tout constat de négligence ou de faute professionnelle à l'encontre du candidat; • tout refus de la part d'un organisme réglementaire ou d'une association professionnelle d'inscrire le candidat ou de lui délivrer un permis; • le statut en règle actuel et passé du candidat, sa conformité à toutes les exigences d'une organisation de réglementation ou d'une association professionnelle auprès de laquelle il a été inscrit, et tout particulièrement au moment où il a cessé d'être inscrit auprès de celle-ci; • tout autre événement susceptible de fournir des motifs raisonnables de croire que le candidat n'exercera pas de façon sûre et professionnelle. 	
1 1	Pratique autonome		Le membre s'abstiendra d'exercer la psychothérapie sans supervision clinique tant qu'il n'aura pas cumulé un total de 1000 heures de contact direct avec les clients et 150 heures de supervision clinique.	L'ACCP exige un stage de counseling supervisé comportant au moins 150 heures de counseling direct auprès des clients. *REMARQUE : les candidats qui n'ont pas le nombre d'heures minimum, mais qui ont cumulé au moins 80 heures de counseling direct auprès des clients (100 heures à compter de sept. 2013) peuvent être admissibles au titre de CCC-en cours de qualification. Stage de counseling supervisé comportant au moins 150 heures de counseling direct auprès des clients.
1 2	Déclaration d'autres affiliations/adhésions professionnelles		Liste des affiliations et adhésions professionnelles et raisons d'un éventuel rejet de candidature.	L'ACCP peut fournir aux membres une lettre d'attestation de membre en règle. Vous devriez aussi conserver votre reçu de renouvellement au moment de verser votre cotisation.
1	Profil		Liste requise des états de service.	Vous devriez toujours conserver une version à jour de votre

#	Catégorie	Thèmes secondaires	Documents pour la reconnaissance des droits acquis par l'OPAO (Période d'admissibilité de 2 ans après l'entrée en vigueur)	Documents liés au portfolio de certification par l'ACCP – Titre de CCC
3	d'emploi			CV afin de rendre compte de vos états de service. Vous avez peut-être aussi en main des lettres d'employeur attestant votre statut.
1 4	Auto-évaluation et plans		Tous les trois ans après l'octroi du titre de PA	Tous les trois ans, les détenteurs du titre de CCC renouvellent leur certification. L'ACCP fournit des relevés de CÉP.